

# La puissance politico-normative de l'expert instituant

Professeur Josepha Laroche

En novembre 2019, une nouvelle maladie infectieuse, très contagieuse - le Covid-19 - survient dans la ville de Wuhan, en Chine centrale. Elle provoque rapidement des pneumopathies mortelles justifiant de sévères mesures de confinement. L'OMS qualifie cette épidémie de pandémie mondiale en mars 2020. Depuis, la quasi-totalité des États de la planète a été frappée. Plus de deux millions de personnes ont été infectées et 180 000 sont, à ce jour, décédées. Dès lors, les médecins et chercheurs se retrouvent mobilisés dans le monde entier pour tester, diagnostiquer, soigner et/ou mener des recherches vaccinales. Autant dire que la figure de l'expert apparaît aujourd'hui plus que jamais au cœur des débats. Mais qui est-il exactement ?

Professionnel réputé, l'expert est un individu qui tire sa légitimité - non de lui-même - mais de l'instance d'autorité qui l'a mandaté car toute situation d'expertise suppose au préalable une demande d'expertise et donc un commanditaire. En d'autres termes, ce dernier participe aussi à la reconnaissance de l'expert. En effet, en le désignant, il labellise d'emblée son jugement ultérieur pour pouvoir mieux bénéficier, en retour, de sa caution. Dès lors, doit-on considérer l'expert comme incarnant « *l'élite du pouvoir scientifique* » (D.K. Price) ?

Il exerce des tâches qui consistent en examens, constats et vérifications susceptibles de fournir à ses mandataires des éléments d'appréciation permettant de formuler un jugement ou une décision. Par les connaissances qu'il peut mobiliser, mais aussi par l'image de neutralité qu'il doit avoir bâtie auparavant et continue en permanence de cultiver, ce professionnel reconnu dispose d'un large crédit pour occuper légitimement le rôle d'« *avocat scientifique* » (Ph. Roqueplo) (*advocacy science*), tout en défendant finalement souvent des intérêts spécifiques. C'est parce qu'il est perçu comme une personification du savoir qu'il réussit à servir de caution à ses commanditaires. Dans sa *boîte à outils*, voisinent en effet un savoir-faire, un savoir-comprendre et un savoir-combiner lui permettant, en situation d'expertise, de produire un *langage de vérité*.

Faisant usage de termes techniques, recourant à des mesures et contre-mesures, des analyses quantifiées, mobilisant des raisonnements sophistiqués, l'intervention experte bénéficie, incontestablement, de la « *force de la forme* »<sup>[1]</sup>. Par une rhétorique et des techniques argumentatives qui lui sont propres - et qui varient bien sûr selon les champs professionnels - l'expert peut élaborer des dispositifs d'authentification en rattachant ses analyses à des corpus savants légitimement établis. On voit donc bien qu'à travers cette figure devenue incontournable, se trouvent une fois de plus mis en exergue les liens indissociables qui unissent le savant au politique<sup>[2]</sup>. Mais pour bien comprendre ce dont il s'agit, revenons brièvement sur les trois approches théoriques qui permettent de modéliser les relations entre ces deux acteurs.

## Le modèle décisionniste

Bien qu'elle soit le plus souvent évoquée, la thèse décisionniste se révèle trop réductrice pour rendre pleinement compte de leurs interactions. En effet, considérer que le savant aide simplement la politique de son savoir avant que ce dernier ne prenne ses décisions, représente une vue trop rudimentaire. Cette conception instrumentaliste offre d'autant moins de pertinence, que de nos jours « *le rapport de dépendance entre le spécialiste et le politique semble s'être inversé* », ce dernier apparaissant dorénavant plutôt comme « *l'organe d'exécution d'une intelligentsia scientifique* »<sup>[3]</sup>.

## Le modèle technocratique

Pour autant, il convient de ne pas se satisfaire du modèle technocratique inauguré par Bacon et popularisé ensuite par Saint-Simon. Certes, le politique ne régent pas le savant, mais ce dernier ne gouverne pas davantage le politique de son savoir. La dialectique que les savoirs spécialisés entretiennent avec le métier politique ne peut être restituée par ce paradigme scientiste car il conduit à sous-évaluer l'autonomie que l'espace du politique permet à ses professionnels. En revanche, il surévalue le principe de rationalité, tout en ignorant dans le même temps la prétention démiurgique qui s'attache peu ou prou à tout expert.

Pire, il méconnaît son inclination à vouloir jouer quelquefois les oracles avec tous les risques de dérives prophétiques que cela implique<sup>[4]</sup>. Or, l'expert dépasse souvent le stade de légitimation d'un savoir savant pour se poser en véritable détenteur d'un savoir autonome et absolu, étranger à tout principe d'incertitude. Ainsi, à chaque fois qu'il anticipe par exemple l'avenir, l'expert est-il immanquablement conduit à décréter ses conclusions puis à les transformer en références absolues et souveraines.

Dans le cadre d'une telle manipulation qui multiplie les arguments d'autorité, aucune place n'est alors laissée à la marge d'erreur ou d'incertitude qui accompagne pourtant toute élaboration scientifique<sup>[5]</sup>. En effet comme l'a établi Karl Popper, une construction scientifique ne peut revêtir une réelle validité que si elle est « *falsifiable* »<sup>[6]</sup>. En d'autres termes, une explication savante ne peut être considérée comme vraie que dans la mesure où elle rend compte du plus grand nombre possible de données minutieusement vérifiées. Or, si l'on s'exonère de cette épreuve de « *falsifiabilité* », on passe selon Popper, des « *prédictions scientifiques conditionnelles* » aux « *prophéties inconditionnelles* »<sup>[7]</sup>.

Finalement, il s'avère nécessaire d'aborder la troisième théorie qui se fonde sur les interactions complexes existant entre gouvernants et experts, un cadrage qui fait de ces derniers avant tout des partenaires à part entière.

## Le modèle du partenariat

Lorsqu'un État, une organisation internationale ou tout autre acteur requièrent la collaboration d'experts, se trouve alors en jeu la maîtrise d'un instrument de connaissance devenu mode de légitimation, véritable ressource politique. Certes, dans un tel processus, les experts risquent d'être instrumentalisés. Mais leurs propres ressources les rendent suffisamment incontournables pour qu'ils ne se limitent pas à faire office de simples conseillers. Au contraire, ils sont en mesure de monopoliser sur leur territoire de compétence un pouvoir par lequel ils nomment, qualifient et disqualifient. Leurs jugements apparaissent dès lors performatifs et peuvent se transmuier en normes<sup>[8]</sup>. Lorsqu'ils certifient, ils ne se bornent pas à décrire une conformité, ils vont jusqu'à prescrire et être formels<sup>[9]</sup>. Ce faisant, ils adoptent une position catégorique les éloignant quelquefois de toute précaution épistémologique. Loin de n'être que de simples techniciens à la disposition des décideurs, loin de n'être que de simples experts mandatés, ou même des conseillers du prince, ils font ainsi bien davantage figures d'experts instituants<sup>[10]</sup>. Parties prenantes du processus décisionnel, ils apparaissent bien souvent comme les principaux inspirateurs des doctrines mises en œuvre par les États. Capables d'orienter substantiellement les politiques publiques, ils vont parfois jusqu'à endosser le rôle de négociateurs officiels et s'impliquer de manière décisive dans les enjeux planétaires<sup>[11]</sup>. Nous le constatons aujourd'hui par exemple avec la pandémie mondiale due au Covid-19.

## Les querelles d'experts

Dans ce cas d'espèce, nous sommes témoins d'une querelle d'expertise largement médiatisée qui nous montre combien l'expert n'est pas un opérateur isolé. Il tient en effet son autorité de liens interpersonnels inscrits dans des savoirs constitués qui l'unissent à un collectif d'appartenance. Si son intervention n'est pas dissociable de ce qui s'effectue en amont et en aval, elle ne l'est pas davantage de la communauté épistémique à laquelle il appartient. Par ce terme, le politiste Peter M. Haas désigne un réseau transnational de professionnels (économistes, juristes, physiciens, chimistes, médecins, biologistes, épidémiologistes, etc...) dont le savoir est reconnu dans un champ de compétence déterminé<sup>[12]</sup>. C'est pourquoi, experts et contre-experts se reproduisent si aisément en miroir, jusques et y compris dans le cadre de leurs fameuses disputes, rendant ainsi l'expertise d'autant plus irremplaçable.

Notre propos n'est bien sûr pas d'entrer ici dans la moindre *disputatio*. Soulignons cependant qu'avec l'actuelle crise sanitaire, nous assistons à une véritable guerre de tranchées dans laquelle s'opposent les experts médicaux, qu'ils soient médecins, chercheurs microbiologistes, infectiologues, virologues ou bien encore épidémiologistes. Dotés de titres académiques identiques ou bien équivalents (professeurs de médecine, directeurs de recherche, titulaires de nombreux prix scientifiques et d'innombrables publications de renom international), ils s'affrontent autour du protocole développé par le professeur Didier Raoult, sa méthode, son argumentaire, ses diagnostics et ses résultats. Autre querelle en cours, celle lancée par le prix Nobel de médecine, le professeur Luc Montagnier et qui concerne cette fois, le séquençage du Covid-19, (son origine est-elle naturelle ou bien due à une manipulation humaine ?). On s'aperçoit en l'occurrence que les experts en viennent parfois à renouer avec la plupart des « *obstacles épistémologiques* » mis en évidence par Bachelard<sup>[13]</sup>. Ceci est naturellement dû aux luttes concurrentielles propres à chaque corps professionnel, aux logiques de carrière - collectives et individuelles - les engageant bien souvent dans une pratique de surenchères où les armes de l'autorité scientifique sont parfois mises au service d'enjeux divers. Mais ceci tient aussi à l'attente, voire à la pression prescriptive qui s'attache aux commanditaires. Dans ces conditions, il peut se faire que des consensus en matière d'évaluation ou de diagnostic se construisent sur des bases extrascientifiques, sous l'effet de phénomènes d'écoles ou de modes ; révélant ainsi, dans toute son acuité, le problème des conditions sociales de production de l'expertise. Dans la crise sanitaire actuelle, nous constatons par exemple que ces querelles emprisonnent le politique et politisent à l'extrême l'expertise au point de rendre suspecte la décision politique aux yeux de bon nombre de citoyens.

## Un processus de coproduction normative

S'agissant de ces experts médicaux, ils élaborent conjointement avec la bureaucratie étatique (ministère de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères, etc.), des normes imputées à tort, exclusivement à l'État. Or, ces scientifiques participent pleinement de la technocratie sanitaire. À ce titre, ils ne doivent en aucun cas être perçus comme des acteurs exerçant de l'extérieur, influence et pressions. En fait, ils sont bel et bien parties prenantes de l'étape des dépens du travail régulière élaboré par les différentes administrations et corps de l'État. Ces derniers sollicitent en effet régulièrement leurs avis et les entérinent le plus souvent. *In fine*, c'est donc un processus de *cross-fertilisation* qui conduit les experts à modifier en retour leurs outils d'intervention et plus encore leur mode d'insertion auprès de l'instance étatique.

Notons à cet égard que c'est sa multipositionnalité qui donne tout son poids à l'expert car elle renforce sa légitimité et augmente ses opportunités d'expertise. Il exerce ainsi d'autant plus de pouvoir institutionnel qu'il occupe davantage de positions éminentes dans diverses institutions scientifiques (Fondation Nobel, académie de médecine, académie des sciences, direction de laboratoire, présidence de conseils scientifiques, présidence de commissions, appartenance à des comités d'évaluation, comités de redondance institutionnelles, etc...). Or, il faut bien comprendre que ce sont précisément ces redondances institutionnelles qui confèrent à ses contributions, une véritable valeur ajoutée sur le plan politico-normatif.

Les intrications existant entre le savant et le politique permettent aujourd'hui à ce dernier de se défaire de ses responsabilités en brandissant la science à chacun de ses décisions. Dans le même temps, l'expert n'hésite pas, si cela lui paraît nécessaire, à se cacher derrière le responsable politique en se présentant comme un simple conseiller, fort éloigné de toute prise de décision. Mais ce jeu de défausse rend ainsi bien difficile toute identification des responsables et *a fortiori* des éventuels coupables, lorsque survient par exemple une catastrophe sanitaire comme celle que nous subissons actuellement<sup>[14]</sup>. Pourtant, seul leur partenariat politico-scientifique demeure déterminant et doit être pris en compte. En effet, en les liant intrinsèquement, il rend plus incompréhensible et intrajçable que jamais le processus décisionnel en matière de politique publique, tant il comprend de méandres, d'irrationalité, mais aussi de trous noirs. Or, cette opacité structurelle due à leurs interactions complexes peut faire courir un risque majeur à la société civile et doit, à ce titre, faire l'objet d'investigations approfondies.

---

**Josepha Laroche est docteur d'État et agrégée des universités en Science politique. Elle est professeur de Science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et chercheuse au CESSP (laboratoire CNRS). Ses recherches portent sur l'Économie politique internationale et la sociohistoire. Dans ses publications, elle associe les concepts psychanalytiques à une approche sociologique des relations internationales. Voici ses dernières ouvrages : *De l'Interétatique au transnational*, Paris, L'Harmattan, 2018, *Les Marxistes dans la théorie des conflits internationaux*, Paris, L'Harmattan, 2018, *La Deuxième Guerre mondiale au cinéma, le jeu trouble des identités*, Paris L'Harmattan, 2017, *The Brutalization of the World. From the Retreat of States to Decivilization*, Springer International Publishing, 2017, *Les Réalistes dans la théorie des conflits internationaux*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, L'Harmattan, 2016, *La Grande Guerre au cinéma, un pacifisme sans illusions*, Paris, L'Harmattan, 2014, and *Les Prix Nobel. Sociologie d'une élite transnationale*, Montréal, Liber, 2012.**

---

1. Pierre Bourdieu, *Les Usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA Éditions, 1997, p. 28. ↩

2. Max Weber, *The Vocation Lectures, Science as a Vocation, Politics as a Vocation, Le savant et le politique*, [1919], Cambridge (Mass.), Hackett Publishing, 2004 ; trad., Paris, 10/18, 2002. ↩

3. Jürgen Habermas, *La Technique et la science comme idéologie*, trad., Paris, Denoël/Gonthier, 1973, p. 100. ↩

4. Bernard Poche, « Le démiurge, l'expert, le créateur, le vivant », in : CRESAL (Éd.), *Situations d'expertise et socialisation des savoirs : actes de la table ronde organisée les 14 et 15 mars 1985*, Saint-Étienne, CRESAL, 1985, p. 171 sq. ↩

5. Paul Feyerabend, *Contre la méthode : esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, trad., Paris, Seuil, 1979, p. 48 sq. ↩

6. Karl Popper, *La Logique de la découverte scientifique*, [1935], trad., Paris, Payot, 1990, p. 90. ↩

7. Karl Popper, *Misère de l'historicisme*, [1957], trad., Paris, Plon, 1960, p. 162. ↩

8. *How to do thing with words*, Oxford, d'énoncé performatif, on se reportera à John Austin, *How to do thing with words*, Oxford, Oxford University Press, 1962 ; *Quand dire c'est faire* [1962], trad. Paris, Seuil, 1970. ↩

9. Jean-Yves Trépos, *La Sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1996, p. 24 sq. ↩

10. Robert Castel, « L'Expert mandaté et l'expert instituant », in : CRESAL (Éd.), op. cit., pp. 81-92. ↩

11. En se limitant au seul domaine sanitaire, il suffit de rappeler pour mémoire, les dossiers du SIDA, de la vache folle, d'Ebola, des pluies acides ou bien encore de la peste porcine. ↩

12. Peter M. Haas, « Epistemic Communities and International Policy Coordination », in: Peter M. Haas (Ed.), *Knowledge, Power, and International Policy Coordination, International Organization*, special issue, 46 (1), winter 1992, pp. 1-35. ↩

13. Gaston Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, [1938], Paris, Vrin, 1977, p. 13 sq. ↩

14. L'affaire du sang contaminé, liée à l'épidémie de SIDA, est un scandale sanitaire, politico-financier qui a concerné plusieurs pays dans les années quatre-vingt, quatre-vingt-dix. En France, plusieurs personnalités politiques ont été mises en accusation devant le tribunal correctionnel, la cour d'appel, la cour de cassation et la cour de justice de la république. Le 4 novembre 1991, Giorgia Dufoix, la ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale mise en cause dans le gouvernement Fabius, fit une déclaration - restée célèbre depuis - en prétendant qu'elle se sentait « *responsable mais pas coupable* ». ↩